

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire
et de l'énergie
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 97 68
Fax 031 322 98 72
www.parlement.ch
urek.ceate@pd.admin.ch

**La Commission de l'environnement,
de l'aménagement du territoire et de
l'énergie du Conseil des États
pendant la première moitié de la 48^e
législature (2007–2009)**

1 Mandat

En vertu de l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- protection de l'environnement
- protection de la nature, du paysage et des monuments historiques
- protection des eaux
- aménagement national, régional et local
- économie des eaux
- énergie et approvisionnement en énergie
- forêts, chasse et pêche

2 Objets traités pendant la première moitié de la 48^e législature (2007–2009)

21 Répartition par type d'objet

La CEATE du Conseil des États (CEATE-E) a procédé à l'examen préalable de 80 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiatives populaires	2	
b.	projets d'acte du Conseil fédéral	10	
c.	rapports du Conseil fédéral	–	
d.	co-rapports	6	
e.	consultations relatives aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	1	
f.	examens préalables d'initiatives parlementaires	2	2 « donner suite »

g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	3	2 approbations
h.	examens préalables d'initiatives de canton	3	3 « ne pas donner suite »
i.	élaboration de projets (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	4	3 approbations 1 rejet
j.	projets de l'autre conseil (iv. pa. élaborées par une commission de l'autre conseil)	2	1 approbation sans modification 1 approbation avec mod.
k.	interventions de la commission	3	2 motions 1 postulat
l.	motions de l'autre conseil (et motions modifiées de son propre conseil)	17	12 approbations (10 sans modification et 2 avec modification) 4 rejets
m.	pétitions	1	1 dont il a été pris acte
n.	objets internes	26	
o.	cas particuliers	–	
	Total	80	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :

- [06.059 é Examen et contrôle de la sécurité technique. Loi](#)
- [07.033 n Sauver la forêt suisse. Initiative populaire. Modification de la loi sur les forêts](#)
- [07.045 é Énergie nucléaire. Responsabilité. Convention](#)
- [07.052 n Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger. Loi. Abrogation](#)
- [07.060 é Eaux vivantes. Initiative populaire](#)



- [08.037 né Dégâts causés par les intempéries 2005 dans le canton d'Obwald. Prestations de la Confédération](#)
- [08.046 né Compensation des émissions de CO₂ des centrales à cycles combinés alimentées au gaz. Prorogation de l'arrêté fédéral](#)
- [08.072 é Loi sur le CO₂. Exemption de la taxe des centrales thermiques à combustibles fossiles](#)
- [08.073 n Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires. Initiative populaire](#)
- [08.074 n Contre la création effrénée d'implantations portant atteinte au paysage et à l'environnement. Initiative populaire](#)
- [09.043 n Troisième correction du Rhône](#)

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

Durant la période sous revue, la CEATE-E s'est penchée sur divers projets du Conseil fédéral, parfois assez complexes. Citons notamment le projet relatif à la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire (07.045) et la modification de la loi sur le CO₂ visant à exempter les centrales thermiques à combustibles fossiles de la taxe (08.072). Pour ce qui est du premier objet, le Conseil fédéral a proposé, dans le respect des traités internationaux, d'augmenter la couverture d'assurance, qui s'établirait ainsi à 1,8 milliard de francs. Quant au projet de modification de la loi sur le CO₂, il comprend un arrêté fédéral dont la durée de validité est limitée. Allant à l'encontre du droit en vigueur, le Conseil fédéral propose néanmoins que les centrales thermiques à combustibles fossiles puissent compenser jusqu'à la moitié de leurs émissions à l'étranger.

Quant à l'initiative populaire « Sauver la forêt suisse » (07.033), elle a été retirée après que les deux conseils ont décidé de ne pas entrer en matière. La commission reprend toutefois quelques points de ce texte dans l'initiative parlementaire qu'elle a elle-même déposée sous le numéro 09.474.

23 Élaboration de projets

La CEATE-E a élaboré les projets suivants :

- [07.492 é Iv. pa. CEATE-E. Protection et utilisation des eaux](#)
- [08.445 é Iv. pa. CEATE-E. Pour une redevance hydraulique équitable](#)



- [08.446 é Iv. pa. CEATE-E. Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage](#)

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures proposées par le Service de documentation](#).

La CEATE-E a élaboré l'initiative parlementaire 07.492 en guise de contre-projet à l'initiative populaire « Eaux vivantes » (07.060). Elle estimait en effet que cette dernière ne prenait pas suffisamment en compte les intérêts liés à l'utilisation des eaux. Elle a donc recherché des solutions permettant d'assurer un équilibre entre protection et utilisation des eaux.

L'initiative parlementaire « Pour une redevance hydraulique équitable » (08.445) demandait que la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques soit modifiée afin de relever le taux maximal de la redevance hydraulique (redevance maximum) de manière échelonnée, en tenant compte non seulement de la politique environnementale, mais aussi de la politique énergétique. La dernière adaptation remonte d'ailleurs à plus de dix ans. La CEATE-N a examiné ladite initiative en même temps que l'initiative parlementaire « Renforcement des énergies renouvelables » (08.481), déposée par Jacques Bourgeois.

Enfin, l'initiative parlementaire « Renouvellement du Fonds suisse pour le paysage » (08.446) visait à proroger à nouveau de dix ans le Fonds suisse pour le paysage et à lui allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs.

24 Projets d'acte de l'autre conseil

La CEATE-E a procédé à l'examen du projet d'acte de son homologue du Conseil national, relatif à l'initiative parlementaire « Assainissement des buttes de tir. Prolongation du délai jusqu'en 2012 » (07.429 n), déposée par Jakob Büchler. Elle a approuvé le projet en l'état. Par ailleurs, elle s'est également penchée sur l'objet 02.473 n, « Loi sur le CO₂. Incitation à prendre des mesures d'économie d'énergie dans le bâtiment », déposé par Rolf Hegetschweiler, et a approuvé le projet après quelques modifications.

25 Examens préalables

La CEATE-E a procédé à l'examen de trois initiatives de canton et de deux initiatives parlementaires émanant du Conseil des États. Les initiatives émanant des cantons concernaient des changements dans le domaine de la protection de l'environnement et de la nature. La commission a proposé de ne pas y donner suite. Pour ce qui est



des initiatives parlementaires, la commission a élaboré des projets (08.445 et 08.446).

26 Interventions

Durant la période sous revue, la CEATE-E a transmis au conseil deux motions et un postulat. À la fin 2008, deux des interventions de la commission ont permis de contrer efficacement l'augmentation annoncée des prix de l'électricité (mo. 08.3749 et po. 08.3756). La dernière intervention visait à améliorer la base légale pour les indemnités accordées en cas de nuisances sonores dues au trafic aérien (mo. 08.3240).

La CEATE-E a en outre procédé à l'examen de dix-sept motions adoptées par le Conseil national. Elle en a approuvé dix sans modification, deux avec modification et a rejeté les quatre dernières.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

Outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des conseils, la CEATE-E, en vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. plus haut), a traité divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Elle s'est informée de la possibilité de définir l'impôt sur les véhicules à moteur selon des critères écologiques. En élaborant de nouvelles dispositions pour l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité, elle a pu éviter une forte augmentation des prix de l'électricité au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Par ailleurs, les principaux fournisseurs d'électricité et les grandes associations économiques et organisations de protection de l'environnement ont exposé précisément à la commission les scénarios envisageables pour l'avenir de la politique énergétique. La CEATE-E a en outre engagé une réflexion sur les instruments et les mesures qui permettraient d'assouplir les règles en matière d'aires forestières. De plus, elle s'est renseignée sur le mandat de négociation conclu entre la Suisse et l'UE dans le secteur de l'électricité. Pour terminer, elle a rédigé six co-rapports, donnant ainsi son avis sur des objets examinés par d'autres commissions.



3 Composition de la commission, sous-commission

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Filippo Lombardi (CEg/TI)
- Vice-président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Rolf Schweiger (RL/ZG)

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : *Lombardi, Schweiger, Bischofberger, Brändli, Büttiker, Cramer, Diener, Forster, Imoberdorf, Inderkum, Janiak, Jenny, Sommaruga Simonetta*
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 : Janiak (S/BL) depuis octobre 2009; 1 PS vacant

33 Sous-commission

La commission a institué la sous-commission suivante :

- sous-commission « Politique de l'énergie » : *Forster, Jenny, Lombardi, Schweiger, Sommaruga Simonetta*

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 21 séances, équivalant à 29 jours de séance ou 148,15 heures. Au total, 4 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 3,45 heures.

42 Sous-commission

Ces travaux ont exigé au total 1 séance de 5,30 heures.

